

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

D1301 Se préparer à la profession			
Ancien Code	PEDE1B31PRPRO	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/M/Z/B/Z/M/C/B/C/M/Z/B/ Z/M/C/ EDB1310		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Nathalie MICHELS (michielsn@helha.be) HELHa Campus Mons Céline DOCHY (dochyc@helha.be) Geoffrey DELCROIX (delcroixg@helha.be) HELHa Gosselies Kim LARSILLE (larsillek@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Céline DEPREZ (deprezc@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à :

- relever les représentations du métier chez l'étudiant et les confronter avec quelques éléments de la réalité, des résultats de recherche et des prescrits (être enseignant, enseigner/apprendre c'est ?
- Comment aider à apprendre par l'enseignement que je propose ?
- découvrir les facteurs essentiels, les facilitateurs d'apprentissage des élèves et stratégies d'enseignement efficaces

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR INSTITUTIONNEL, SOCIAL ET CULTUREL

Sous Compétence 1.1 Agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale

1.1.1 Agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale

Sous Compétence 1.2 Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

1.2.1 Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

Compétence 4 LES COMPÉTENCES DU PRATICIEN RÉFLEXIF

Sous Compétence 4.3 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio

4.3.1 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, l'étudiant sera capable de/d' :

- Confronter ses représentations du métier aux prescrits légaux et attentes de la société.
- Identifier les éléments clés d'un dispositif pédagogique en termes de planification des activités (documents de préparation), de gestion de la classe (dimension organisationnelle et relationnelle) et des apprentissages (dimension pédagogique).
- Confronter l'enseignant que l'étudiant veut devenir aux risques inhérents à l'image idéale de l'enseignant et de l'élève merveilleux.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDE1B31PRPROA Se préparer à la profession

45 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDE1B31PRPROA Se préparer à la profession 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52

Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Se préparer à la profession			
Ancien Code	14_PED1B31PRPROA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEDB1311		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Céline DOCHY (dochyc@helha.be) Céline DOCHY (dochyc@helha.be) Geoffrey DELCROIX (delcroixg@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité comprendra plusieurs modules qui aborderont les thématiques suivants :

- d'un point de vue personnel :

- Les motivations de l'étudiant et ses représentations

- d'un point de vue professionnel :

- L'aspect planification (les démarches d'enseignement/d'apprentissage)

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Confronter ses représentations du métier aux prescrits légaux et attentes de la société.
- Identifier les différentes manière d'enseigner et donc d'apprendre

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les motivations de l'étudiant à rentrer dans la formation, sa représentation du métier à l'entrée en formation : quel enseignant souhaite-t-il devenir ?

> A la lumière de/d' :

- un étayage par la recherche et des théories sur les enseignants-professionnels
- des prescrits
- des valeurs sous-jacentes (évolution de la société et métier d'enseignant)
- la déontologie de l'enseignant.

La planification :

- le métier d'enseignant dans sa classe et dans l'école
- les étapes incontournables de la démarche d'enseignement/apprentissage,

Démarches d'apprentissage

Le cours s'inscrit suivant une approche tantôt magistrale (power-point, vidéo,...), tantôt interactive.

L'étudiant(e) travaille tantôt en autonomie, tantôt par groupe (exercices, réflexions individuelles et collectives...).

Des exercices/situations/activités sont proposés.e.s tout au long du cours.

Des liens sont réalisés avec les cours "Découvrir mon contexte professionnel" et " Je découvre, j'applique en P3" ainsi qu'avec les stages et les séminaires.

Durant les heures d'autonomie encadrée, l'enseignant reste à disposition des étudiants en fonction de leurs besoins (à déterminer selon la tâche demandée en individuelle ou en groupe).

Dispositifs d'aide à la réussite

Comme pour l'autonomie encadrée, l'enseignant reste à disposition des étudiants en fonction de leurs besoins (à déterminer selon la tâche demandée en individuelle ou en groupe).

Sources et références

- Les référentiels.
- Les programmes du SEGEC.
- Le Pacte d'excellence.
- Divers ouvrages méthodologiques et supports pédagogiques.

Une bibliographie plus complète sera donnée dans le cadre du cours.

De nombreuses références sont abordées et citées dans le cours.

D'autres sont placées sur connected en fonction des besoins et des questions des étudiants.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Des Power-points seront présentés et placés sur Connected au fur et à mesure des cours. Ceux-ci seront complétés par les notes des étudiants.
- Des documents de cours ou de travail seront fournis aux étudiants.
- Des vidéos.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Épreuve permettant à l'étudiant de démontrer l'évolution de ses représentations du métier et la compréhension des éléments clés d'un dispositif pédagogique.

La répartition des points est de 50% par enseignant.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100			Trv	100

Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée.

Toutefois, le jury d'évaluation peut, dans des circonstances exceptionnelles dûment motivées, décider d'une autre modalité d'évaluation.

Les principes d'évaluations ci-dessus ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir rapidement conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).